

BULLETIN DE COTISATION

ANNEE 2024

(A nous retourner par courrier ou par mail à contact@mecaloire.fr)

ENTREPRISE

NOM :

	2023	2022
CA		
EFFECTIF		

Adhérent CIMES : oui non

Nom du contact principal Mécaloire	Fonction	Mail	Téléphone	Droit d'image : <i>J'autorise MECALOIRE à utiliser les photos sur lesquels j'apparais dans le cadre de sa communication événementiel courante</i>
				<input type="checkbox"/>

Autres contacts	Fonctions	Mail	Téléphone	Droit d'image
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

Filiale(s) que vous souhaitez promouvoir au sein de Mécaloire (pas de cotisation supplémentaire) :

NOM de l'entreprise :

NOM du contact :

Mail du Contact :

Dans le but d'assurer la promotion de votre entreprise au sein du réseau (site internet, mise en relation...), **Pouvez-vous nous résumer votre activité et vos principales compétences ?**

-
-
-



Bâtiment Hautes Technologies
20 rue Benoît Lauras - 42000 Saint-Étienne

 contact@mecaloire.fr

Je soussigné Mr/Mmecertifie exactes les informations diffusées ci-dessus.

La signature du présent bulletin d'adhésion entraîne nécessairement l'acceptation des statuts et de la Charte de Bonne Conduite.

Signature

Tampon de l'entreprise

Pour calculer le montant de votre cotisation :

	Tarif HT	Tarif TTC
Entreprise CA \leq 1 M€	400 €	480 €
Entreprise CA > 1 M€ et \leq 2 M€	750 €	900 €
Entreprise CA > 2 M€ et \leq 3 M€	1 000 €	1 200 €
Entreprise CA > 3 M€ et \leq 4 M€	1 250 €	1 500 €
Entreprise CA > 4 M€	1 500 €	1 800 €

Si vous adhérez déjà au pôle de compétitivité CIMES une réduction de 50% vous est accordé.

Si besoin d'information complémentaire contacter : chantalhilaire@mecaloire.fr ou 07.88.98.76.67

Tout adhérent a le droit de modifier, rectifier et supprimer ses données personnelles.



Bâtiment Hautes Technologies
20 rue Benoît Lauras - 42000 Saint-Étienne

 contact@mecaloire.fr

Charte de bonne conduite

MECALOIRE

Préambule

MECALOIRE est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 désignée.

MECALOIRE se positionne au cœur de l'écosystème du manufacturing.

Cette association a pour objectif de favoriser le développement des entreprises qui la composent :

- ✓ en agissant sur les axes suivants :
 - créer une nouvelle croissance de chiffre d'affaires par l'accès à de nouveaux marchés,
 - développer de nouveaux savoir-faire en investissant de nouvelles technologies via une relation forte aux pôles de compétitivité, clusters et autres réseaux.

- ✓ en s'appuyant sur les trois (3) piliers suivants :
 - Le Dirigeant : l'informer sur les enjeux de demain, rompre l'isolement, partager ;
 - L'Entreprise : faire rayonner les entreprises des adhérents en boostant leur business et en optimisant ses performances ;
 - L'Ecosystème : redynamiser l'industrie locale et faire bénéficier à ses adhérents de l'intégration de MECALOIRE dans l'écosystème manufacturing local.

Admission d'une entité dans MECALOIRE

Toute entité peut devenir membre de l'Association MECALOIRE si elle remplit **les 3 conditions cumulatives suivantes** :

✓ **Activité** : être une Entreprise de la filière industrielle, un Etablissement d'enseignement ou un Organisme relevant de la filière industrielle.
L'Entreprise doit être une société d'exploitation, à l'exclusion de toute société holding. Elle doit exercer une activité d'ingénierie et/ou de gestion de projet et/ou réalisation de projet et/ou fabrication de pièces ;

Pour les entreprises ayant une activité de services ou de négoce, cette activité de services ou de négoce doit être connexe aux métiers de l'ingénierie, de la gestion de projet et/ou de la réalisation de projet et/ou de la fabrication de pièces.

✓ **Territoire** : avoir son siège social en France et son activité opérationnelle exercée majoritairement (+ 50%) en France.

✓ **Ethique** : respecter les principes et valeurs portés par l'Association, notamment Intégrité & Loyauté, Fiabilité & Honnêteté, Solidarité & Entraide, Engagement & Fidélité ; respecter l'esprit de la Charte de bonne conduite MECALOIRE, la Charte Ethique de PRODUCTION FRANCE et les statuts

Si un des membres vient à ne plus répondre à un de ces critères, il est tenu d'en informer, sans délai, le Président de l'Association qui devra convoquer un Conseil d'administration aux fins de radiation du membre.

Aucune entreprise ne peut être écartée du groupement au motif qu'elle développe une activité concurrentielle d'une entreprise déjà membre.

En cas de groupe de sociétés, le dirigeant de la société qui aura payé la cotisation identifiera les sociétés du Groupe qu'il souhaite voir intégrer MECALOIRE et ces sociétés bénéficieront des services de MECALOIRE au travers de la société qui a payé la cotisation, après validation par le Conseil d'administration.

Participation à la vie de MECALOIRE

Tout membre de MECALOIRE s'efforce de contribuer activement au réseau en participant de façon significative et solidaire aux actions et aux opportunités de rencontres et d'échanges organisés par l'association.

Chaque membre de MECALOIRE en assure la promotion dans son environnement (clients, fournisseurs, partenaires...). Pour ce faire il peut être utile de mentionner l'adhésion de l'entreprise ou de l'organisme à MECALOIRE sur les supports commerciaux de l'entreprise (plaquette, site Internet...).

Echanges entre les membres

La vitalité du réseau est fortement conditionnée par la densité des échanges entre les entreprises ou établissement d'enseignement ou organisme membres sous l'impulsion de l'équipe de permanents mais aussi et surtout de manière spontanée.

C'est à partir de ces échanges que peuvent être identifiées des problématiques communes et donc des perspectives de projets collectifs.

Les échanges doivent respecter 2 grands principes :

✓ **la transparence** : accepter de livrer des informations sur son fonctionnement

✓ **la confidentialité** : ne pas divulguer, en dehors de MECALOIRE, des informations recueillies dans le contexte de MECALOIRE

La communication directe entre les membres est particulièrement encouragée par exemple dans le cas de situations sensibles entre deux entreprises en matière de recrutement et/ou d'affaires.

Confidentialité

Chaque membre s'engage à considérer comme confidentielles toutes informations dont il pourrait avoir connaissance ou auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre de MECALOIRE (échanges avec autres membres, échanges avec permanents, dossiers d'appel d'offres...).

Il devra prendre le même degré de précaution de ces informations que celui qu'il prend lui-même pour protéger ses propres informations confidentielles.
Chaque membre s'engage à ne pas divulguer, diffuser les informations et à ne pas les utiliser à des fins pouvant porter atteinte aux intérêts d'un autre membre.

Relations marchandes

En tant que réseau, MECALOIRE a pour vocation de susciter des relations inter entreprises.

Des règles de bonne conduite doivent être respectées dans le cadre des relations d'affaires:

1. Les échanges entre membres sont confidentiels, une entreprise de MECALOIRE ne devra pas utiliser les informations reçues par une autre entreprise de MECALOIRE dans un but de démarchage envers un client de cette autre entreprise si celle-ci n'a pas été consultée par ce client et n'avait pas connaissance de cet appel d'offre avant de recevoir les informations par l'entreprise de MECALOIRE faisant offre (sauf si cet appel d'offre a fait l'objet d'une diffusion publique).

Dès lors qu'une fraude, malversation ou toutes actions a été menée avec volonté de nuire à une autre entreprise de MECALOIRE, l'association se donnera les moyens d'engager des poursuites et d'exclure le membre pris en faute.

2. une entreprise de MECALOIRE qui recherche un savoir-faire présent dans le groupement doit, par principe, consulter en priorité les entreprises de MECALOIRE proposant ce savoir-faire, il peut pour se faire se constituer un panel en multi sources.

3. Le suivi des relations :

Afin d'évaluer la performance globale du groupement et de s'assurer de son efficacité, des indicateurs sont mis en place.

Ces indicateurs permettent d'évaluer le niveau d'échanges entre les membres de l'association. Les entreprises sont tenues de fournir les éléments (non confidentiels) permettant le bon suivi des ces indicateurs tels que la volumétrie inter entreprise (Chiffres d'Affaires INTER Co).

Tout membre s'engage à envoyer une fois par an son volume d'affaires réalisé dans le réseau à savoir la somme des achats et la somme des ventes.

Dans le cadre de ces relations marchandes, chaque membre sera totalement indépendant. Sauf mention contraire, ces relations marchandes ne constitueront ni une association, ni une société en participation, ni un mandat donné par l'un ou l'autre des membres à l'autre. Chaque membre s'interdit en conséquence de prendre un engagement au nom et pour le compte d'un autre membre.

Respect de la charte de bonne conduite

Le Conseil d'administration de MECALOIRE veillera au respect de la charte de bonne conduite par chaque membre et de manière plus générale à l'esprit de coopération.

Sont soumis à la présente Charte non seulement les membres adhérents mais également, les partenaires ou encore toute autre partie avec laquelle MECALOIRE signerait une convention.

SIGNATURE

DATE

PRODUCTION FRANCE

Charte éthique et engagement de confidentialité

La démarche « Production France » portée par Mécaloire regroupe des entreprises de la mécanique, de la robotique et de l'ingénierie de la Loire et de Haute-Loire. L'objectif est de proposer des solutions aux donneurs d'ordre dans leur projet de relocalisation et d'organiser une réponse groupée pour des consultations complexes.

Les entreprises membres de production France, susceptibles de répondre à un appel d'offre ont décidé de signer la présente charte. Elles portent les valeurs de Mécaloire : **intégrité & loyauté, fiabilité & honnêteté, solidarité, engagement & fidélité.**

Mécaloire au titre de production France s'engage à :

- Diffuser les appels d'offre de façon équitable à l'ensemble des entreprises adhérentes avec un délai de réponse précis.
- Ouvrir la consultation à d'autres entreprises du territoire, de l'inter-grappe, de la Région si les compétences recherchées n'ont pas été trouvées dans les délais annoncés (En cas de succès, ces entreprises devront adhérer à Mécaloire)
- Mettre en place une équipe projet lors de chaque offre, avec des membres indépendants de l'affaire en question.
- L'équipe projet traitera les conflits d'intérêt et cas particuliers. Il aura un droit de regard global jusqu'à la livraison. L'entreprise "leader" deviendra le seul interlocuteur du client et s'engagera à garantir le contrat commercial et le respect des conditions de répartition issues de l'appel d'offre.
- En cas de négociation financière du client, demander un effort proportionné à chacun des acteurs

Chacune des entreprises adhérentes s'engage à :

- S'impliquer au sein du collectif « Production France » en complément des intérêts de son activité
- S'interdire d'exploiter directement toute information transmise par le donneur d'ordre après la diffusion de la consultation.
- Informer le COFIL en cas de difficultés financières ou techniques pour anticiper et trouver une solution permettant d'honorer la commande
- Développer l'écosystème local et informer le COFIL en cas de part importante de production sous-traitée

Mécaloire et les entreprises adhérentes s'engagent à respecter la confidentialité des informations qui seront communiquées lors des réponses aux appels d'offre afin de garantir le climat de confiance.

Le présent engagement éthique et de confidentialité vaut, à compter de sa date de signature. Il sera transmis à Mécaloire qui se charge de conserver toutes les chartes signées.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention écrite manuellement « lu et approuvé »

L'entreprise : Nom : Prénom : Fonction :	Signature
---	-----------

ANNEXE

Dans le souci de respecter **le secret des affaires et le RGPD**, les données de la cartographie des adhérents de Mécaloire seront différenciées en deux catégories :

- Les données permettant d'établir **la fiche marketing** : présentation de l'entreprise, contact (coordonnées mail), performance (certification), savoirs faire et marchés. Ces informations seront utilisées et diffusées :
 - Lors des actions de communication : site internet, plaquette, évènement
 - Aux partenaires de la démarche production France (ex. collectivités, agence régionale ...)
 - A des donneurs d'ordre et acheteurs lors d'un contact amont

- Les données complètes transmises et validées par l'entreprise seront accessibles au chargé d'affaire et au chef de projet en charge de la coordination de Mécaloire pour faciliter **les mises en relation** dans le cadre du projet « Production France ». Ces derniers signeront un engagement de confidentialité dans le cadre de leur mission et s'engagent à ne diffuser aucune information autre que celle de la fiche marketing. L'administrateur du système est lui aussi soumis à la confidentialité.
(Les informations sont également accessibles au prestataire en charge du développement de l'outil de cartographie qui s'engage à ne pas utiliser ou à divulguer les données).
Dans le cas où ces données seraient amenées à être transmises à un contact dans le cadre de l'action Production France, l'avis express de l'entreprise concernée sera demandé.

À tout moment, l'entreprise adhérente peut demander d'avoir accès à ses données, et de les modifier ou de les supprimer si elle décide de ne plus participer à la démarche Production France.

Lorsque l'entreprise décide ne de plus adhérer à Mécaloire, ses données seront supprimées de l'outil cartographie.

Important : ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins que l'action Production France et les activités Mécaloire.